



LH/SB
PEI/ 14-01

M. le Premier ministre
Recep Tayyip Erdoğan
Bureau du Premier ministre
Başbakanlık
06573 ANKARA
TURQUIE

Paris, le 24 janvier 2014

Turquie : Procès contre des syndicalistes

Monsieur le Premier ministre,

Au nom de la Fédération Nationale des Mines et de l'Énergie CGT, je vous adresse la présente lettre pour dénoncer énergiquement les attaques antisyndicales de la part du gouvernement turc, ainsi que l'utilisation abusive du système juridique et judiciaire turc par les autorités, portant atteinte au mouvement syndical et, en particulier, à la Confédération des syndicats des travailleurs du secteur public (KESK), affiliée à la CSI et à la CES.

En janvier, la CSI et la CES se joindront aux délégations syndicales internationales qui assisteront aux audiences judiciaires dans les affaires concernant des membres de la KESK.

Le 13 janvier, la première audience de l'affaire concernant 502 personnes – l'un des nombres les plus élevés d'accusés jamais jugés - notamment le Président et le Secrétaire Général de la KESK, ainsi que d'autres membres de la KESK, se tiendra à Ankara (Kızılay). Ils sont accusés d'avoir causé des dégâts à des biens publics et de recourir à une violence inappropriée durant une grève et des manifestations, les 28 et 29 mars 2012, à Ankara. Des milliers d'employés de la fonction publique ont participé à ces manifestations pour protester contre le projet de loi n° 4688 sur les syndicats des agents de la fonction publique et un projet d'amendement à la loi sur l'éducation. La police a violemment mis fin aux manifestations. Du fait de l'offensive par la police, deux manifestants ont été gravement blessés. Une plainte a été déposée contre les agents de police pour les dommages causés par leur intervention violente mais aucune poursuite pénale n'a été engagée.

La première audience du procès contre les membres et les dirigeants de la KESK se tient actuellement à Istanbul. Ils ont été arrêtés durant une descente de police menée le 19 février 2013 dans tout le pays. La police a fait une descente au siège du syndicat du secteur public à Ankara et a procédé à une perquisition au domicile des membres de la KESK, ainsi que dans des immeubles publics, des écoles, des cliniques et les bureaux où ils travaillaient. Au total, plus de 150 personnes ont été arrêtées ce jour-là et 28 d'entre eux sont toujours maintenus en détention en attendant leur procès à Istanbul. Des audiences judiciaires avaient déjà eu lieu à Adana, à Bursa, à Izmir et à Malatya, menant dans de nombreux cas à une libération, en attendant le jugement des syndicalistes détenus pendant des mois.

Les attaques contre le mouvement syndical, à travers des actes continus d'intimidations, de harcèlement, ainsi que la répression de ses dirigeants et des activités syndicales, ont augmenté en Turquie depuis 2008. Les violations des droits syndicaux en Turquie ont régulièrement été inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail qui se tient chaque année à Genève.

La FNME CGT exhorte votre gouvernement à libérer immédiatement tous les membres syndicaux arrêtés, accusés de maintenir des liens infondés avec des organisations illégales, et à lever toutes les interdictions de réunions et de manifestations. La FNME CGT enjoint, en outre, la Turquie de respecter ses obligations européennes et internationales, de garantir les droits humains et syndicaux, ainsi que les libertés des travailleurs et des travailleuses.

En espérant que votre gouvernement agira rapidement pour répondre à ces demandes, je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de ma très haute considération.

La Secrétaire Générale,
Virginie GENSEL-IMBRECHT



Copies à :

- Ambassadeur Selim Yenel, Délégué permanent de la Turquie auprès de l'Union européenne
- Ambassadeur Jean-Maurice Ripert, chef de la délégation de l'Union européenne en Turquie